

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

**VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE

**J2F FINANCES SAS**

PRESENTEE PAR

**BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ**

**SODICA**  
ECM MID-CAPS

Conseil de l'Initiateur

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société J2F FINANCES SAS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») le 6 janvier 2011 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction N°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société J2F FINANCES SAS.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site internet de l'AMF et sans frais sur simple demande auprès de :

- J2F FINANCES SAS, 3 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret ;
- SODICA ECM, 100 boulevard du Montparnasse 75014 Paris ;
- la BANQUE DE GESTION PRIVEE INDOSUEZ, 20 rue de la Baume 75008 Paris Cedex.

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR .....</b>	<b>3</b>
1.1. RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR .....	3
1.1.1. Dénomination sociale .....	3
1.1.2. Forme juridique – Siège social .....	3
1.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés .....	3
1.1.4. Durée .....	3
1.1.5. Objet social .....	3
1.1.6. Exercice social .....	3
1.2. RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR ...	3
1.2.1. Capital social .....	3
1.2.2. Formes des actions.....	4
1.2.3. Cession et transmission des actions .....	4
1.2.4. Pactes d'actionnaires.....	4
1.2.5. Droits et obligations attachées aux actions .....	4
1.2.6. Répartition du capital et des droits de vote .....	5
1.2.7. Autres titres donnant accès au capital .....	5
1.2.8. Accord relatif à l'Offre ou susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre.....	5
1.2.9. Dividendes .....	5
1.3. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE .....	6
1.3.1. Présidence .....	6
1.3.2. Commissaires aux Comptes .....	6
1.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE .....	6
1.4.1. Principales activités .....	6
1.4.2. Faits exceptionnels et litiges .....	6
1.4.3. Employés .....	6
1.5. ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS .....	6
1.5.1. Comptes annuels clos au 30 septembre 2010.....	6
1.5.2. Evènements significatifs depuis la clôture de l'exercice .....	8
1.5.3. Mode de financement de l'Offre par J2F Finances SAS.....	9
<b>2. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT.....</b>	<b>10</b>

## **1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR**

### **1.1. RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR**

Le présent document d'information relatif à la société J2F Finances SAS, société par actions simplifiée au capital de 6.007.500 euros dont le siège social est situé 3 rue Jules Guesde, 92300 Levallois Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 481 479 863 (ci-après désignée indifféremment l' « **Initiateur** » ou la « **Société** »), est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait (l' « **Offre** »), qui sera immédiatement suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), initiée par J2F Finances SAS sur les actions de la société Prodef, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 959 968 euros, dont le siège social est situé 3 rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le numéro unique d'identification 562 070 714 R.C.S. Nanterre (ci-après désignée « **Prodef** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000038176 et dont le mnémonique est « PRDF » (compartiment C),

#### **1.1.1. Dénomination sociale**

J2F FINANCES SAS

#### **1.1.2. Forme juridique – Siège social**

La Société, constituée sous la forme de société à responsabilité, a été transformée en société par actions simplifiée par assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2010.

Aux termes de la même assemblée générale, il a été décidé de transférer le siège social initialement situé 136 rue Perronet 92200 Neuilly sur Seine, pour le fixer 3 rue Jules Guesde, 92300 Levallois Perret.

#### **1.1.3. Registre du Commerce et des Sociétés**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 481 479 863.

#### **1.1.4. Durée**

La Société a été immatriculée le 24 mars 2005. La durée de la société est fixée à quatre-vingt dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 24 mars 2104, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée des actionnaires, ou l'actionnaire unique.

#### **1.1.5. Objet social**

La Société a pour objet directement ou indirectement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou civiles, mobilières ou immobilières dans lesquelles la société aurait un intérêt direct ou indirect, immédiat ou futur.

#### **1.1.6. Exercice social**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre.

### **1.2. RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR**

#### **1.2.1. Capital social**

Le capital social de la Société s'élève à 6.007.500 euros. Il est divisé en 600.750 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

### **1.2.2. Formes des actions**

Les actions sont obligatoirement nominatives et librement négociables, sous réserve du respect des dispositions statutaires relatives à leur transmission.

### **1.2.3. Cession et transmission des actions**

Toutes les cessions au profit de tiers sont soumises au respect du droit de préemption accordé à chaque associé.

Les cessions entre associés sont libres.

Les cessions à des tiers ne peuvent être réalisées, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité absolue.

En cas de refus d'agrément, le cédant peut, dans les quinze jours de la notification du refus qui lui est adressée par le président, signifier par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la société, qu'il renonce à son projet de cession.

A défaut de renonciation de la part du cédant dans le délai mentionné ci-dessus, la société est tenue, dans le délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquérir elle-même ou de faire acquérir la totalité des actions de l'associé cédant par les associés ou par un tiers.

Toutes les cessions ou transmissions d'actions effectuées en violation des dispositions statutaires sont nulles

### **1.2.4. Pactes d'actionnaires**

La société J2F Finances SAS ainsi que les membres du groupe familial Jean FIEVET (soit Monsieur Jean FIEVET, son épouse, ses trois enfants majeurs) ont signé les 24 décembre 2005 et 18 décembre 2007 un engagement collectif de conservation de titres conformément aux articles 787 B et 885-I-bis du code général des impôts, aux termes desquels ils se sont engagés à conserver collectivement 21 000 actions de la société, Prodef, représentant 35,01 % de son capital.

Ces engagements collectifs ont été conclus :

- Pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année concernant l'acte du 24 décembre 2005.
- Pour une durée de six ans sans clause de renouvellement, concernant l'acte du 18 décembre 2007.

Ces engagements sont toujours en vigueur.

La société J2F Finances SAS ainsi que les membres du groupe familial Bernard FIEVET (soit Monsieur Bernard FIEVET, son épouse et ses trois enfants majeurs), ainsi que la société SERFI, ont signé le 18 octobre 2006 un engagement collectif de conservation de titres conformément à l'article 787 B du code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 20 400 actions de la société Prodef, représentant 34,01 % de son capital.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, et est toujours en vigueur.

### **1.2.5. Droits et obligations attachées aux actions**

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital social qu'elle représente.

### 1.2.6. Répartition du capital et des droits de vote

Le capital social est réparti ainsi :

Monsieur Jean Fievet .....	365 453 actions
Madame Dominique Fievet .....	1 action
Madame Anne-Sophie Droulers .....	78 432 actions
Monsieur Guillaume Fievet .....	78 432 actions
Monsieur Antoine Fievet .....	<u>78 432 actions</u>
<b>Total .....</b>	<b>600 750 actions</b>

Chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de droit de vote double.

### 1.2.7. Autres titres donnant accès au capital

Néant.

### 1.2.8. Accord relatif à l'Offre ou susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre

La société J2F Finances SAS intervient en qualité d'initiateur de l'Offre, agissant de concert avec les membres de la Famille Fievet, ainsi qu'avec les sociétés Serfi et Sodifa, elles-mêmes contrôlées par les membres de la Famille Fievet.

Le Concert des actionnaires majoritaires de Prodef est ainsi constitué :

Actionnaires de concert	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droit de vote (***)
FIEVET Jean	7 725	16,21%	15 450	19,42%
J2F FINANCES (*)	15 131	31,75%	15 132	19,02%
FIEVET Dominique	1	0,002%	1	0,001%
FIEVET Antoine	351	0,74%	701	0,88%
FIEVET Guillaume	354	0,74%	708	0,89%
DROULERS Anne-Sophie	224	0,47%	448	0,56%
FIEVET Bernard	7 523	15,79%	15 041	19,36%
FIEVET Marie-France	2	0,004%	2	0,003%
DE LA PRESLE Marie-Laure	50	0,1%	100	0,13%
FIEVET Hughes	1 542	3,24%	3 084	3,88%
FIEVET Patrick	200	0,42%	400	0,5%
FIEVET Eric	50	0,1%	100	0,13%
FIEVET Luc	83	0,17%	129	0,16%
GIESECKE Alain	81	0,17%	162	0,2%
GIESECKE Neal	20	0,04%	20	0,02%
HUTCHINGS Bertrand	20	0,04%	40	0,05%
SERFI (**)	9 421	19,77%	18 842	23,69%
SODIFA (**)	3 920	8,23%	7 840	9,86%
<b>Total</b>	<b>46 698</b>	<b>98%</b>	<b>78 200</b>	<b>98,31%</b>

(\*) Contrôlée par Mr Jean FIEVET

(\*\*) Contrôlée par la Famille FIEVET

(\*\*\*) en considérant qu'aucune action avec un droit de vote double n'a été apportée à l'OPRA

### 1.2.9. Dividendes

Il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la Société.

La politique de distribution de dividendes dépendra des résultats de la Société et des moyens nécessaires au financement de son activité.

### **1.3. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE**

#### **1.3.1. Présidence**

J2F Finances SAS est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Jean Fiévet, en qualité de président de la Société, nommé à cette fonction pour une durée indéterminée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2010. Il était précédemment gérant de la société, depuis sa constitution.

#### **1.3.2. Commissaires aux Comptes**

Les commissaires aux comptes ont été nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2010, pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2016.

- Titulaire  
CMS Experts – 149, boulevard Malherbes, 75017 Paris.
- Suppléant  
PCS Audit et Conseil – 15 rue Caumartin 75009 Paris.

### **1.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE**

#### **1.4.1. Principales activités**

J2F Finances SAS a pour seule activité à ce jour la détention et la gestion de sa participation dans le capital de Prodef. J2F Finances SAS ne détient pas de participation autre que celle détenue dans Prodef.

A la date des présentes, J2F Finances SAS détient 31,75% du capital et 19,02% des droits de vote de Prodef (en considérant qu'aucune action avec un droit de vote double n'a été apportée à l'OPRA).

#### **1.4.2. Faits exceptionnels et litiges**

A la connaissance de J2F Finances SAS, il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel, autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de J2F Finances SAS.

#### **1.4.3. Employés**

A la date des présentes, et depuis sa constitution, la Société n'emploie aucun salarié.

### **1.5. ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

#### **1.5.1. Comptes annuels au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010**

**BILAN SIMPLIFIE AU 30 SEPTEMBRE 2010****ACTIF**

En €	30/09/2010			30/09/2009
	Brut	Amortissements Provisions	Net	
Immobilisations incorporelles.....	-	-	-	-
Immobilisations corporelles.....	-	-	-	-
Immobilisations financières.....	6 056 921	-	6 056 921	6 056 921
<b>ACTIF IMMOBILISE.....</b>	<b>6 056 921</b>	<b>-</b>	<b>6 056 921</b>	<b>6 056 921</b>
Valeurs mobilières de placement.....	484 747	-	484 747	368 698
Disponibilités.....	2 146	-	2 146	2 527
<b>ACTIF CIRCULANT.....</b>	<b>486 893</b>	<b>-</b>	<b>486 893</b>	<b>371 225</b>
Charges constatées d'avance.....	-	-	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF.....</b>	<b>6 543 814</b>	<b>-</b>	<b>6 543 814</b>	<b>6 428 146</b>

**PASSIF**

En €	Net	Net
	30/09/2010	30/09/2009
Capitaux propres :		
- Capital.....	6 007 500	6 007 500
- Réserve légale.....	20 931	15 065
- Report à nouveau.....	397 690	286 234
- Résultat de l'exercice.....	115 638	117 322
	<b>6 541 758</b>	<b>6 426 121</b>
Provisions pour risques et charges.....	-	-
Dettes :		
- Emprunts et dettes assimilées.....	-	-
- Fournisseurs et comptes rattachés.....	2 056	2 026
- Autres dettes.....	-	-
Produits constatés d'avance.....	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>	<b>6 543 814</b>	<b>6 428 146</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2010**

En €	30/09/2010	30/09/2009
Produits d'exploitation.....	-	-
Charges d'exploitation :		
- Autres charges externes.....	5 291	3 840
- Impôts, taxes et versements assimilés.....	698	657
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>-5 989</b>	<b>- 4 497</b>
Produits financiers.....	121 627	121 819
Charges financières.....	-	-
<b>RESULTAT FINANCIER.....</b>	<b>121 627</b>	<b>121 819</b>
Impôt sur les bénéfices.....	-	-
<b>RESULTAT NET.....</b>	<b>115 638</b>	<b>117 322</b>

## **ANNEXE AU 30 SEPTEMBRE 2010**

### **Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat (y compris les frais d'acquisition des titres). Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée par la rentabilité et les perspectives d'avenir de chaque participation.

## **Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat**

### **1. Immobilisations**

<b>Valeurs brutes et nettes en €</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Diminutions</b>	<b>30/09/2010</b>
Immobilisations incorporelles.....	-	-	-	-
Immobilisations corporelles.....	-	-	-	-
Immobilisations financières.....	6 056 921	-	-	6 056 921
<b>Total.....</b>	<b>6 051 921</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 056 921</b>

### **2. Participations**

J2F FINANCES détient une participation dans le capital de la société PRODEF à hauteur de 15 131 actions, soit 25,22 % au 30 septembre 2010.

### **3. Capital**

Au 30/09/2010, le capital de la société est composé de 600 750 actions de 10 € entièrement libérées.  
Aucune variation n'est intervenue depuis le début de l'exercice.  
Il n'existe aucun titre latent.

## **1.5.2. Evènements significatifs depuis la clôture de l'exercice**

J2F Finances SAS a été transformée en société par actions simplifiée par assemblée générale extraordinaire des associés le 29 novembre 2010.

La société Prodef a racheté, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'achat simplifiée, ayant fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa n° 10-385 en date du 2 novembre 2010, 12 348 actions de son capital en vue de les annuler. Par suite de l'effet relatif de la réduction de capital, la participation de J2F Finances SAS dans le capital de Prodef se trouve ainsi portée à 31,75% du capital et 19,02% des droits de vote de Prodef (en considérant qu'aucune action avec un droit de vote double n'a été apportée à l'OPRA) ; celle de J2F Finances SAS et de l'ensemble des membres du Concert représente 98,0% du capital et 98,3% des droits de vote. Cette situation permet à J2F Finances SAS de présenter la présente Offre en qualité d'initiateur, conformément aux dispositions des articles 236-3 et 237-1 du Règlement général de l'AMF.



### **1.5.3. Mode de financement de l'Offre par J2F Finances SAS**

Le montant total des fonds nécessaires à l'acquisition des actions dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire, à l'exclusion des frais liés à l'opération, s'élève à 990 080 euros.

En vue de financer ce montant, J2F Finances SAS a obtenu un financement d'un montant de 750 000 euros sous forme de découvert auprès de la Banque de Gestion Privée Indosuez, remboursable le 30 juin 2011 au plus tard. Pour le solde, l'acquisition sera financée sur fonds propres.

En garantie du remboursement de cet emprunt, un nantissement portant sur 1 650 des 15 131 actions Prodef détenues par J2F Finances SAS a été consenti au profit de la banque.

La dette nette de la Société au 31 janvier 2011, compte tenu de l'acquisition par la Société de la totalité des actions Prodef détenues par les minoritaires par le biais de l'Offre et du retrait Obligatoire, sera d'un montant de 0,6 million d'euros environ.

Le remboursement de l'emprunt pourra être assuré après mise en œuvre par les actionnaires de Prodef d'une nouvelle réduction de capital, une fois la Société retirée de la cote, permettant d'offrir aux membres du Concert une nouvelle liquidité.

## **2. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT**

"J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 6 janvier 2011 et qui sera diffusé le 7 janvier 2011, comporte l'ensemble des informations relatives à J2F FINANCES SAS requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par J2F FINANCES SAS et visant les actions de la société PRODEF. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

J2F FINANCES SAS  
Représentée par le Président  
Monsieur Jean Fiévet